

**PROJET DE PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 MARS 2024**

SÉANCE OUVERTE A 20h35

PRÉSENTS : M Nicolas BOOS, M Émeric BOSSIS, M Serge CHARTIER, M Jacques HUGON, Mme Annie VOGNE, Mme Isabelle WHELAN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Nicolas BOOS.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Catherine LIGNÉE.

Mme Catherine LIGNÉE donne procuration à M Émeric BOSSIS.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DÉCEMBRE 2023

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) le procès-verbal du conseil municipal du 4 décembre 2023.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le maire rappelle que le compte administratif concerne les opérations comptables de l'année écoulée. Il n'est pas un compte de trésorerie.

Le maire expose le compte administratif 2023 comportant en particulier :

- en dépenses de fonctionnement, une nette augmentation des dépenses d'exploitation forestière consécutives au contrat d'approvisionnement et une absence de dépense en combustible du fait d'absence de règlement de facture gaz en 2023,
- en recettes de fonctionnement : une nette augmentation des recettes d'exploitation forestière consécutives au contrat d'approvisionnement et une augmentation des recettes fiscales,
- en dépenses d'investissement, l'aménagement du Four des Canadiens (pourtour et accès), l'aménagement de la cuisine du bâtiment mairie, le remplacement de la chaudière de l'appartement du bâtiment mairie, l'aménagement du terrain de boules et le changement de la décoration de Noël,
- en recettes d'investissement, les fonds de concours de la communauté de communes.

Le maire sort de la salle du conseil.

Après en avoir délibéré sous la présidence du M Serge CHARTIER, 1^{er} adjoint, le conseil municipal approuve à l'unanimité (6 voix) le compte administratif 2023 qui peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Reports		46 109,75 €		311,47 €		46 421,22 €
Opérations	92 740,39 €	117 170,94 €	35 290,06 €	18 254,31 €	128 030,45 €	135 425,25 €
TOTAUX	92 740,39 €	163 280,69 €	35 290,06 €	18 565,78 €	128 030,45 €	181,846,47 €
Résultats de clôture		70 540,30 €	16 724,28 €			53 816,02 €
Résultats définitifs		70 540,30 €	16 724,28 €			53 816,02 €

Le maire rentre dans la salle du conseil.

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le maire présente le compte de gestion 2023 du comptable public. Le conseil constate la concordance entre les comptes administratifs et de gestion 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal déclare à l'unanimité (7 voix) que le compte de gestion 2023 du comptable public n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

Le maire présente les résultats 2023 et propose leurs affectations :

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2023	:	24 430,55 €
Résultats antérieurs reportés	:	46 109,75 €
Résultats de fonctionnement cumulés 2023	:	70 540,30 €
	:	
Affectation à l'apurement du déficit (compte 1068)	:	16 724,28 €
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur 002)		53 816,02 €

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) d'affecter :

- 16 724,28 € à l'apurement du déficit (compte 1068),
- 53 816,02 € à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur compte 002)

5. VOTE DES 3 TAXES

Le maire propose les taux des parts communales des taxes d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants, des taxes foncières, à savoir :

- 5,52 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants (TH),
- 37,29 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB),
- 43,13 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Compte tenu des nouvelles règles édictées par la DGFIP, il n'apparaît pas opportun de proposer une augmentation des taux des taxes d'habitation et foncières.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) le maintien des taux des TH, TFPB et TFPNB.

6. BUDGET PRIMITIF 2024

Le maire présente le budget primitif 2024.

Les recettes de vente de bois seront a priori minimales (de l'ordre de 3 000 €).

Les travaux budgétés concernent la réfection du chemin de l'Étang (31 000 € TTC), l'aménagement du pourtour de la fontaine (14 000 € TTC), le site Internet (2 000 €), la mise aux normes des poteaux incendie (immatriculation), l'entretien de la voirie communale, le remplacement de l'isoloir.

Le chemin de l'Étang bénéficiera de la Detr (20 %) et le pourtour de la fontaine est subventionné à 80 %.

Le tableau suivant synthétise ce projet de budget 2024.

DÉPENSES	272 287,32
Dépenses de fonctionnement	169 076,02
Dépenses d'investissement	103 211,30
RECETTES	272 287,32
Recettes de fonctionnement	169 076,02
Recettes d'investissement	103 211,30

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) le budget primitif 2024.

7. PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Le maire précise que le Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est le document stratégique qui traduit l'expression du projet politique d'aménagement et de développement durable du territoire de la Communauté de Communes. Il est également l'outil réglementaire qui à l'échelle de la collectivité, fixe les règles et modalités de mise en œuvre de ce projet en définissant l'usage des sols.

Le diagnostic a été engagé en 2022 et a permis d'analyser le territoire au regard des données économiques, démographiques et agricoles, des caractéristiques de l'habitat et du logement, des enjeux en termes d'armature urbaine, d'aménagement de l'espace et de consommation foncière, ainsi que de la préservation de l'environnement.

Le PADD constitue la pièce maîtresse du PLUi car il définit les enjeux et les objectifs du projet d'aménagement du territoire dans toutes les thématiques concernées et analysées dans le diagnostic.

M Nicolas BOOS présente le PADD sous forme d'orientations principales, établi sur une temporalité allant de 2026 à 2040, regroupées en trois axes :

- Axe 1 : Un territoire attractif
 - o Un territoire façonné par l'eau
 - o Une richesse écologique remarquable
 - o Un cadre de vie attractif aux richesses paysagères, patrimoniales et architecturales
- Axe 2 : Une communauté garante d'un développement maîtrisé
 - o Une dynamique économique compatible avec une qualité des espaces
 - o Des filières ancrées et consolidées dans le territoire et une mixité fonctionnelle maintenue
 - o Une offre commerciale diversifiée et équilibrée
 - o Une exploitation soutenable d'un territoire riche en ressources
 - o Une offre touristique durable structurée et qualifiée
- Axe 3 : Un territoire résilient qui accueille
 - o Un accueil de nouvelles populations à accompagner
 - o Une offre de logements diversifiée et accessible à tous à développer
 - o Un développement urbain et rural permettant une gestion économe de l'espace à mettre en œuvre.
 - o Des équipements, commerces et services à préserver
 - o Une intermodalité dans les déplacements du quotidien à encourager
 - o Un développement du territoire cohérent avec son environnement
 - o Une gestion économe des espaces agricoles et naturels

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat sans vote sur les orientations générales du PADD.

8. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LE SIDEC ET LA COMMUNE

Le Sidec fournit à la commune dans le domaine informatique et des nouvelles technologies un ensemble de prestations liées à son fonctionnement. Il s'agit de :

- AOM (Assistance Outils Métiers)
- GEDD (Gouvernance et Exploitation Des Données)
- SIC (Sécurité et Infrastructures communicantes)
- Animation territoriale
- Formation sur logiciels
- Mise à disposition personnel

La convention est d'une durée de 6 ans pour un prix annuel de l'ordre de 1 700 €.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) d'approuver la nouvelle convention et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

9. GESTION DES PARCELLES FORESTIÈRES COMMUNALES

Le maire présente les éléments de gestion des parcelles forestières communales 2024.

91 Programme de travaux d'entretien

Le technicien forestier de l'Onf, M Vivien PARROD, propose de ne pas effectuer de travaux d'entretien en 2024.

92. État d'assiette des coupes 2024

Le technicien forestier de l'Onf, M Vivien PARROD, propose une coupe de résineux (100 m³ environ) dans la parcelle 7 ainsi que de l'affouage en 2024.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) d'accepter les propositions du technicien forestier et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

10. NETTOYAGE DU CENTRE DU VILLAGE

Le maire propose de nettoyer :

- le terrain de boules, son pourtour ainsi que les chemins à proximité,
- la partie de la place de la mairie en contact avec le chemin de la Racine.

Une note de la mairie précisera les modalités de ce nettoyage prévu a priori samedi 30 mars à partir de 15h.

11. SITE INTERNET DE LA COMMUNE

M Nicolas BOOS présente l'ébauche du site internet de la commune qui sera publié prochainement.

12. INFORMATIONS DIVERSES

121. Recensement

Le recensement a donné les résultats suivants :

- 78 habitants
- 31 résidences principales
- 6 résidences secondaires
- 1 logement vacant

Le conseil municipal remercie les responsables du recensement à savoir Mme Isabelle BRENIAUX coordinatrice et M Jean-François BOOS agent recenseur.

122. Manifestation du 8 mai 2024

Elle aura lieu au Monument aux Morts de Saint Germain en Montagne le 8 mai 2024 à 11h30.

123. Fête des mères

La manifestation traditionnelle aura lieu samedi 25 mai à 18h sous la forme d'un apéritif dînatoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Le secrétaire de séance
Nicolas BOOS

Le Maire
Jacques HUGON